

Je sais que je vais perdre de l'argent en publiant cette édition française, comme me le faisait remarquer celui qui me donnait ce conseil, (et remarquez qu'il s'y entend), mais je veux donner au public un ouvrage de ce genre écrit en langue française. Il n'y en a point aujourd'hui.

On a beaucoup trop d'anglicismes quand il s'agit de causer assurance, et bien que les Canadiens-Français qui sont censés faire le sacrifice de lire mon livre comprennent presque tous l'anglais, je veux prouver que les Canadiens-Français peuvent aussi publier quelque chose sur les Assurances qui puisse, il me semble, être utile à tout le monde et particulièrement à ceux qui s'occupent d'Assurances.

Que ce soit donc pour moi une perte pécuniaire ou non, je mets de côté ce conseil qui sent trop l'intérêt, par amour pour ma langue maternelle et pour permettre à ceux qui ne lisent pas l'anglais de pouvoir, s'ils le désirent, se renseigner un peu sur les Assurances, et enfin et surtout, pour la belle cause de l'Assurance-Vie qui en profitera, j'espère.

**JOS.-T. CHÉNARD.**